

# S'engager pour l'égalité des chances au féminin



## Le programme

**Capital Filles accompagne des jeunes filles** dans leur orientation professionnelle via des formations Bac+2 en apprentissage. Ces jeunes filles, sélectionnées dans des lycées situés en zone urbaine sensible (ZUS), bénéficient du soutien d'un réseau de marraines en entreprise.



## Les objectifs

- ↔ **Élargir les perspectives de carrière** de ces jeunes filles en leur présentant les métiers et les formations qui s'offrent à elles.
- ↔ **Les conseiller sur leur orientation et les accompagner** au cours de leur formation Bac+2 en apprentissage.
- ↔ **Leur faire découvrir** plus spécifiquement les métiers scientifiques et techniques, considérés comme masculins, et lutter contre les stéréotypes.



## Les partenaires

**Les membres fondateurs de Capital Filles** sont Orange, VINCI, Alcatel-Lucent, L'Oréal et PSA Peugeot Citroën. Le programme est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

# CAPITAL FILLES

Aidez-les à construire  
leur projet professionnel





# Marraine, pourquoi pas vous ?

En 2012, VINCI lance Capital Filles chez VINCI Construction France et Eurovia et invite les collaboratrices qui le souhaitent à accompagner ces jeunes filles pour les aider à choisir une orientation qui leur correspond, et leur permettre de construire leur projet professionnel.



## Vos missions

- Présenter votre métier (technique, opérationnel...), une à trois fois par an, lors d'ateliers collectifs pour les lycéennes et apprenties de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> année.
- Tutorer une jeune fille (visites culturelles, conseils sur le choix d'une formation, d'une orientation, aide à la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, mise en relation avec des contacts professionnels, etc.).

L'accompagnement dure tout au long de l'année scolaire et peut être prolongé selon la volonté du binôme marraine-jeune fille.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez le service ressources humaines de votre entreprise ou l'interlocuteur dédié en central (voir au dos).